

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2014  
à 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2014**

Séance : 08 / 2014

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 17 novembre 2014, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 12 novembre 2014.

Conseillers municipaux présents (12) : Mesdames MOREL, PRUVOST, TURPAIN, PAGES, LELEU, GODESENCE, MANTEN et Messieurs DESSE, CRANKSHAW, MALY, DUTHOO, CRESSON.

Absents excusés (3) : Madame COISNE Sylvie ayant donné à Monsieur DUTHOO Jean François,  
Monsieur LEWEURS Serge ayant donné pouvoir à Madame MANTEN Marylène,  
Monsieur DECARNIN Eddy ayant donné pouvoir à Monsieur DESSE Jean Michel,

Absents : 0

L'ordre du jour était le suivant :

- 08 / 2014 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance
- 08 / 2014 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 08 / 2014 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire
- 08 / 2014 / 04- \* - Election des délégués de RAM
- 08 / 2014 / 05- \* - Dissolution du SICLA
- 08 / 2014 / 06- \* - Indemnité de Conseil aux comptables
- 08 / 2014 / 07- \* - Décision Modificative N°3
- 08 / 2014 / 08- \* - Prime pour le personnel
- 08 / 2014 / 09- \* - Désignation d'un référent pour la défense
- 08 / 2014 / 10- \* - La taxe d'aménagement
- 08 / 2014 / 11- \* - Renonciation du Président d'Artois Comm à exercer certains pouvoir de police administrative spéciale
- 08 / 2014 / 12- \* - Maintien de la plate forme industrielle courrier d'ARRAS
- 08 / 2014 / 13- \* - Compte rendu des différents syndicats
- 08 / 2014 / 14- \* - Questions diverses
  - FDE Direct énergie choisi
  - Remerciements mariage MORELLE DELEBARRE
  - Remerciements repas des aînés de M LEMBRE et Mme MERCHIER
  - Le loto du 23 novembre du CCAS
  - Noces d'Or de M et Mme OSTYN, le 23 Novembre
  - L'arbre de Noël du 13 décembre
  - Le passage du Père Noël le 24 décembre
  - La cérémonie des Vœux du 3 janvier 2015

---

**08/ 2014 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame MANTEN Marylène se propose. Elle est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

---

**08 / 2014 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Le compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

---

**08 / 2014 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire**

Monsieur le Président indique avoir signé les bons de commande suivants :

1. Ouverture d'un compte chez BOULANGER
  2. Achat des portes manteaux de l'école pour un montant de 115 € 30 TTV à l'UGAP
  3. Achat de la plaque d'inauguration de l'école à LECLERC pour un montant de 239 € 48 € TTC
  4. Achat d'un écran à SMS Diffusion pour un montant de 122 € 10 TTC
  5. Achat de peinture à ADP pour un montant de 642 € 06
  6. Achat des arbustes à Monsieur PECLET pour un montant de 2 278 € 10 TTC
  7. Location de la nacelle chez SALTI pour un montant de 455 € 40
  8. Signature des contrats des animateurs pour le centre aéré de la TOUSSAINT : Mademoiselle BOULINGUEZ Hélène, Directrice  
Madame BILLET Florence, Animatrice BAFA  
Mademoiselle DELEPLACE Constance, Animatrice BAFA  
Mademoiselle DUCORNAIT Mélanie, Aide animatrice
- 

#### **08 / 2014 / 04- \* - Election des délégués de RAM**

Monsieur le Président signale que suite à une demande, il propose d'annuler la délibération du 3 avril 2014 nommant les délégués au RAM

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21  
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et de deux délégués suppléants appelés à siéger au sein du syndicat du RAM

Vu la candidature de Madame LELEU Hélène comme titulaire et de Mesdames MANTEN Marylène et GODESENCE Sidonie comme suppléantes.

Vu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal

Décide à l'unanimité de procéder, à scrutin secret, à la désignation du délégué titulaire et de 2 délégués suppléants appelés à siéger au sein du comité syndical

Désigne donc à l'unanimité :

Madame LELEU Hélène, déléguée titulaire ; 12 voix pour  
Madame MANTEN Marylène, déléguée suppléante, 12 voix pour  
Madame GODESENCE Sidonie, déléguée suppléante, 12 voix pour

---

#### **08 / 2014 / 05- \* - Dissolution du SICLA**

Monsieur le Maire précise que, conformément aux dispositions de l'article 35 de la Loi n°2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) du Pas-de-Calais visant à rationaliser la carte de l'intercommunalité a été arrêté le 22 décembre 2011.

Le SDCI prévoyait ainsi la dissolution de syndicats ayant une activité résiduelle ou en voie d'extinction.

A ce titre et, en application de l'article 61 de la Loi précitée, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a arrêté le projet de dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la gestion du Collège de LAVENTIE (SICLA).

Monsieur le Maire rappelle que le Comité Syndical du SICLA s'était déjà prononcé sur le projet du schéma départemental lors de sa réunion du 6 juin 2011 et souligne le fait que la dissolution sollicitée à plusieurs reprises avait été reportée de façon à permettre l'extinction des emprunts que la collectivité se devait de rembourser.

Il avait, dès lors, été convenu d'attendre le dernier remboursement d'échéance d'emprunt en 2014. CE qui a été fait le 25 Août dernier.

Monsieur le Président précise que toutes les démarches administratives et les écritures comptables ont été, à ce jour, passées par le SICLA y compris celles de la rétrocession du Collège au Conseil Général du Pas-de-Calais.

Il n'y a donc plus d'obstacle à la dissolution du SICLA.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée municipale que le Comité Syndical du SICLA qui s'est réuni le 20 octobre 2014 s'est prononcé favorable à cette dissolution au 31 décembre 2014.

D'autre part, il informe l'assemblée qu'il conviendrait que le Conseil Municipal de VIEILLE-CHAPELLE délibère sur la clé de répartition du solde comptable du SICLA au jour de la dissolution.

En effet, un Compte Administratif provisoire au 31 décembre 2014, date de la dissolution, a été édité. Il ressortirait un excédent de fonctionnement de 19 261 € 08 et un déficit d'investissement de 16 743 € 64 soit un résultat excédentaire prévisionnel de 2 517 € 44.

Tout en précisant que ces résultats ne sont prévisionnels et ne seront, en l'occurrence, arrêtés qu'à l'issue du vote du Compte Administratif début 2015, Monsieur le Président précise que le Comité Syndical du SICLA a arrêté la clé de répartition entre les Communes membres de cet excédent comme suit :

Répartition en fonction du pourcentage arrêté ci-dessous et représentant la part « Elèves » de chacune des communes au Collège de LAVENTIE :

Commune	Pourcentage de Répartition
Fleurbaix	3,07%
La Couture	1,43%
Laventie	30,35%
Lorgies	9,44%
Neuve Chapelle	8,16%
Richebourg	20,80%
Sailly sur la Lys	24,46%
Vieille Chapelle	2,29%
Total	100%

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de bien vouloir :

- Acter la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de Laventie (SICLA) au 31 décembre 2014 ;
- Arrêter les modalités de répartition entre les communes Membres du SICLA du solde excédentaire issu du vote du Compte Administratif 2014 qui se déroulera début 2015 selon la répartition du tableau ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de BETHUNE pour visa et contrôle de légalité.

---

### **08 / 2014 / 06- \* - indemnité de Conseil aux comptables**

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Madame La Trésorière de BETHUNE :

Le conseil municipal

Vu l'article de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Liliane STRURIALE, Receveur municipal

Cette indemnité de conseil est accordée avec 12 voix pour

### **08 / 2014 / 07- \* - Décision Modificative N°3**

Monsieur le Président signale qu'il y a quelques modifications à faire au niveau du Budget et propose aux membres du conseil municipal d'effectuer les opérations suivantes :

<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2014</b>	<b>A DEPLACER</b>	<b>A AJOUTER</b>
<b>A DEPLACER</b>		<b>5 025,00 €</b>	<b>5 025,00 €</b>
6042 Achats prestations service	1 500,00 €		30,00 €
6065 Livres, disques			30,00 €
6067 Fournitures scolaires	2 500,00 €		80,00 €
6256 Mission			50,00 €
63513 Impots locaux			85,00 €
61522 Entretien des bâtiments	500,00 €	275,00 €	
6771 Intérêt moratoire			50,00 €
673 Titres annulés	300,00 €	50,00 €	
61523 Entretien Voies et réseaux	1 500,00 €		4 700,00 €
678 autres charges exceptionnelles	25 588,53 €	4 700,00 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>chapitre 041</b>			
EIFFAGE COMPTE 2315 DEPENSES		10 139,56 €	
EIFFAGE COMPTE 238 RECETTES		10 139,56 €	
<b>chapitre 23</b>			
EIFFAGE COMPTE 2315 DEPENSES		-10 139,56 €	
EIFFAGE COMPTE 238 RECETTES		-10 139,56 €	

Après cet exposé les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire.

Monsieur le Président signale avoir reçu une nouvelle facture de Monsieur WALLE Michel appliquant le tarif consenti à la commune en tant qu'adjoint jusqu'en mars 2014. Monsieur le Président signale qu'il n'y a pas lieu d'avoir un avoir car la facture CUMA n'avait pas été réglée.

### **08 / 2014 / 08- \* - Prime pour le personnel**

Monsieur le Président propose de reconduire la prime de fin d'année d'un montant de 300 € 00 pour chaque agent et propose une bonification de 300 € 00 pour Messieurs SOCKEEL et WAQUET pour leur implication dans les travaux liés à la construction du pôle maternelle et aux déplacements des préfabriqués. Il demande également que cette bonification soit donnée à Mesdames SOUILLART et CRANKSHAW pour le travail fourni. Il propose aussi d'allouer la somme de 100 € 00 à Madame BILLET Florence qui a effectué le remplacement de Madame LIBBRECHT Camille.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président propose également de payer exceptionnellement une partie des heures de récupération de Madame CRANKSHAW, soit 28 heures, consécutivement à la mise en place des TAP et à l'ouverture de la cantine le jeudi midi, car il lui sera impossible, pour cette année de récupérer l'intégralité des heures de récupération.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à 11 voix pour et une abstention.

### **08 / 2014 / 09- \* - Désignation d'un référent pour la défense**

Monsieur le Président donne lecture de lettre du Ministère de la défense qui demande de désigner un référent

communal. Monsieur le Président demande qui veut en faire partie. Il propose à l'assemblée de nommer Monsieur DECARNIN Eddy.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

### **08 / 2014 / 10- \* - La taxe d'aménagement**

Monsieur le Président donne lecture de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer concernant les délibérations relatives à la Taxe d'Aménagement. Monsieur le Président précise que dans la délibération qui avait été prise aucune date n'avait été mentionnée, par conséquent celle-ci est reconductible. Il n'y a donc pas lieu de délibérer sur cette taxe, c'était une information.

---

### **08 / 2014 / 11- \* - Renonciation du Président d'Artois Comm à exercer certains pouvoir de police administrative spéciale**

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président d'Artois Comm qui stipule que l'Article L. 5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en effet un transfert automatique et de plein droit de six pouvoir de police spéciale du maire au Président des EPCI compétents dans les matières suivantes :

- l'assainissement
- la collecte des déchets ménagers
- la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage
- la voirie (police de la circulation et de stationnement)
- la voirie (délivrance des autorisations de stationnements des taxis)
- l'habitat (sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine)

Comme certains maires ont manifesté leur opposition à transférer certains pouvoirs de police, Monsieur le Président d'Artois Comm informe donc de sa renonciation à exercer sur l'ensemble du territoire les pouvoirs de police suivants :

- la voirie (police de la circulation et de stationnement)
  - la voirie (délivrance des autorisations de stationnements des taxis)
  - l'habitat (sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine)
- 

### **08 / 2014 / 12- \* - Maintien de la plate forme industrielle courrier d'ARRAS**

Monsieur le Président donne lecture de la motion d'urgence concernant la plateforme industrielle de courrier d'ARRAS et de demande aux membres du conseil municipal d'émettre un avis. Après discussion aucun avis n'a été décidé.

---

### **08 / 2014 / 13- \* - Compte rendu des différents syndicats**

Le SIADEBP, Monsieur CRANKSHAW Freddy

Monsieur CRANKSHAW signale qu'il a été question de l'attribution du 7<sup>ème</sup> vice président qui sera responsable de la communication WEB, proposition de faire un emprunt de 230 000 € 00, refaire le château d'eau de GIVENCHY, il a été question du règlement intérieur du SIADEBP, car plus de 3 500 habitants. Il y a eu beaucoup de réclamation entre les deux facturations. En 2015, une note explicative sera jointe à la facture. Il a été aussi questions des créances irrécouvrables.

---

### **08 / 2014 / 14- \* - Questions diverses**

08 / 2014 / 14.01- \* -FDE Direct énergie choisi

Monsieur le Président signale que Direct Energie a été choisi pour le groupement de commandes gaz. Cela devrait générer une économie supérieure à 15% par rapport au tarif administré. Le contrat est signé pour une durée de 3 ans.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14.02- \* - Remerciements mariage MORELLE DELEBARRE

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de remerciement de Monsieur et Madame MORELLE Thierry pour leur avoir permis la location de l'Espace Avenir pour leur mariage et remerciement également Madame SOUILLART Virginie pour son professionnalisme.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14.03- \* - Remerciements repas des aînés de M LEMBRE et Mme MERCHIER

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de remerciements de Monsieur LEMBRE et Mme MERCHIER pour le repas livré à l'occasion du repas des aînés.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14.04- \* -Subvention pour la garderie

Monsieur le Président signale qu'il a reçu la convention de Monsieur le Président du Conseil Général nous accordant la subvention pour la garderie d'un montant de 12 400 € 00. Cela concerne des travaux pour la mise en accessibilité et des petits travaux d'électricité et de mise aux normes de la garderie.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14-05 \* -Location Gendarmerie

Monsieur le Président signale qu'il a prêté gracieusement l'Espace Avenir pour le banquet annuel de la Gendarmerie qui doit avoir lieu le 16 novembre (Sainte Geneviève). Le nettoyage reste bien sûr à la charge de l'association.

Après délibération, il y a 3 abstentions et 11 pour.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14-06 \* -Annulation location salle

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur SEYS qui avait réservé la salle le 20 décembre 2014. Monsieur le Président propose, comme cela est indiqué dans le contrat, de retenir la somme de 50 € 00 pour frais de dossier sur le montant de l'acompte qui était de 175 € 00. Monsieur SEYS sera donc remboursé de 125 € 00.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de délibérer,

Après délibération,

Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14-07 \* - Le loto du 23 novembre du CCAS

Monsieur le Président invite les membres du conseil municipal à participer au loto du CCAS qui aura lieu le 23 novembre 2014.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14-08 \* - Noces d'Or de M et Mme OSTYN, le 23 Novembre

Monsieur le Président invite les membres du conseil municipal à participer aux Noces d'Or de Monsieur et Madame OSTYN qui aura lieu le dimanche 23 novembre 2014 à 12 H 00, à la salle d'honneur de la Mairie

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14-09 \* - Réunion des nouveaux habitants

Monsieur le Président invite les membres du conseil municipal à participer à l'accueil des nouveaux habitants le samedi 22 novembre de 10 H 30 à 12 H 30.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14-10\* -Réunion planning des locations

La réunion pour le planning des locations est prévue le lundi 24 novembre à 18 H 00.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14-11 \* -La Voix du Nord

Un reporter de la Voix du Nord doit venir le mercredi 25 novembre pour faire un reportage sur la situation de la Mairie et les différentes actions engagées.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14-12 \* -CA « Sourires d'Autistes »

Monsieur le Président signale que le conseil d'Administration de l'Association « Sourires d'Autistes » va se réunir le jeudi 27 novembre

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14-13 \* -Marche

Monsieur DUTHOO invite les membres du conseil municipal à participer à la marche du dimanche 30 novembre à partir de 10 H 00, rendez-vous face à la Mairie

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14-14 \* - Le goûter du CCAS

Monsieur le Président invite les membres du conseil municipal à participer au goûter du CCAS le jeudi 4 décembre au foyer, y sont invités les membres du conseil, les membres du CCAS, les enseignants et les enfants des écoles, ainsi que les aînés de plus de 60 ans.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14-15 \* - L'arbre de Noël du 13 décembre

Tous le monde est invité à participer à l'arbre de Noël du samedi 13 décembre vers 16 H00

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14-16\* - Assemblée Générale du Club de Loisirs et des Aînés

Monsieur le Président signale que l'Assemblée Générale du Club de Loisirs et des Aînés aura lieu le samedi 6 décembre au Foyer communal.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 14-17 \* -Goûter de l'Amicale Laïque

Le goûter de l'Amicale Laïque aura lieu le vendredi 19 décembre

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 18- \* - Le passage du Père Noël le 24 décembre

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 19- \* - La cérémonie des Vœux du 3 janvier 2015

Monsieur le Président invite les membres du conseil à participer à la cérémonie des vœux le samedi 3 janvier 2015

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 20- \* -Stagiaire

Monsieur le Président signale qu'une stagiaire est avec Virginie jusqu'au 20 décembre. Il lui sera demandé de faire les tables décennales

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 21- \* - Location employés communaux

Monsieur CRANKSHAW Freddy demande s'il ne serait pas possible que les employés communaux puissent bénéficier de la location du foyer ou de l'Espace Avenir un fois par an gratuitement. Monsieur le Président ne voit pas d'inconvénient à condition que, pour la location de l'Espace Avenir, il soit demandé 60 € pour le nettoyage et demande de délibérer.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Puis la question est demandée pour les membres du conseil municipal s'il ne pourrait pas bénéficier de la location du foyer communal une fois durant leur mandat de conseiller. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à 9 pour et 6 abstentions.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 22- \* -GDON

Monsieur le Président indique qu'une réunion pour le GDON aura lieu avant la fin de l'année. Il signale qu'il n'existe plus de produit pour les rats musqués, mais qu'il faut faire appel à un piègeur.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 23- \* - Bord de la LAWE

Monsieur le Président signale que des travaux d'élagage ont été faits rue du halage et se demande s'il y aura de nouveau des plantations pour le soutien des berges.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 24- \* -Points lumineux

Madame MANTEN signale que les lumières de la rue du Moulin ne fonctionnent pas, et il est également signalé que les lumières de la rue de Loisne et de la rue de Croix ne sont pas bien réglés.

\*\*\*\*\*

08 / 2014 / 25- \* - Cérémonies du 11 Novembre

Monsieur le Président remercie les membres du conseil municipal présents lors de la cérémonie du 11 novembre ainsi qu'aux manifestations du 8 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 H 10.